

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-trois juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 juin 2022

Etaient présents :

M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{eme} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{eme} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{eme} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	8 ^{eme} adjoint	Mme POIA	Ivy	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{eme} adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme FERRALI	Elodie	10 ^{eme} adjoint	Mme JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M. PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale			

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
 M. Guy GUEPY (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

Absente :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 49 /22/VI

APPROUVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 juin 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°13/21/III du 25/03/2021, approuvant le budget primitif annexe Assainissement de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°26/21/V du 12/05/2021, portant décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement de l'exercice 2021,

Vu la note explicative de synthèse n°32/2022 du 17 juin 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 JUIN 2022

Article 1 : Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire, vote le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes comme ci-dessous :

Recettes totales de fonctionnement	101 976 832
Dépenses totales de fonctionnement	81 778 222
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	20 198 610

Recettes totales d'investissement	77 026 229
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé - 1068</i>	38 939 535
<i>dont solde d'investissement reporté - 001</i>	34 839 187
Dépenses totales d'investissement	34 100 385
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2021	42 925 844

Article 2 : Le compte administratif du budget annexe Assainissement est arrêté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021.

Article 3 : Compte tenu des restes à réaliser, le résultat définitif du compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2021, s'établit comme suit :

Les restes à réaliser en investissement	
Recettes en restes à réaliser	-
Dépenses en restes à réaliser	54 887 936
Solde des restes à réaliser en investissement	- 54 887 936
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2021	63 124 454
Résultat définitif de l'exercice 2021	8 236 518

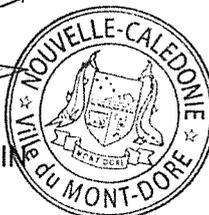
Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la

Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2022
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Président de séance,


Jean-Jacques AFCHAIN



Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 27 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 28 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit.

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales



Eric KEM-SENG

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 JUIN 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la Province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Direction des Services Techniques et de Proximité
Secrétariat Général (SAG : registre affichage)